

Fontenay-sous-Bois
une ville à vivre



 **OBJECTIFS**  **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Rapport développement durable ville de Fontenay-sous-Bois

Exercice 2020

Table des matières

Pourquoi ce rapport ?	5
Introduction.....	6
1 Lutte contre le changement climatique et protection de l’atmosphère	7
1.1 Qualité de l’air	7
1.1.1 Préparation de l’instauration de la Zone à faible émission (ZFE).....	7
1.1.2 Encouragement des mobilités actives.....	7
1.2 Consommations énergétiques	8
1.2.1 Amélioration des performances énergétiques.....	8
1.2.2 Accompagnement à la baisse des consommations énergétiques	9
1.3 Adaptation au changement climatique.....	9
1.3.1 Développement des aménités environnementales	9
2 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.....	11
2.1 Aménagements favorables à la biodiversité	11
2.1.1 Développement des corridors écologiques.....	11
2.1.2 Ouverture au public du parc des Franciscains.....	12
2.1.3 Bilan du « Refuge LPO » par la Ligue de protection des oiseaux	12
2.1.4 Campagne d’analyses de sol.....	13
2.2 Education à l’environnement et au développement durable.....	13
2.2.1 Inauguration du « parcours nature »	13
2.2.2 Formation par « Biocycle » dans les écoles.....	14
3 Epanouissement de tous	15
3.1 Santé et bien-être.....	15
3.1.1 Lutte contre les perturbateurs endocriniens	15
3.1.2 Soutien aux personnes en situation de handicap	16
3.2 Entreprenariat et accès à l’emploi	16
3.2.1 Accompagnement des jeunes vers l’emploi.....	16
3.2.2 Ateliers Pôle emploi et accompagnement des porteur.euse.s de projet.....	16
3.3 Cadre de vie.....	17
3.3.1 Développement des sites de compostage collectif.....	17
3.3.2 Organisation de la transhumance	18
3.4 Loisirs, accès à la culture et au savoir	18
3.4.1 Organisation du « Village Tour »	18
3.4.2 Réouverture du centre de Cocherel	19
3.4.3 Début des travaux du futur théâtre	19

4	Cohésion sociale et solidarité.....	20
4.1	Citoyenneté et réduction des inégalités	20
4.1.1	Renouvellement du parcours de formation « Elles osent ».....	20
4.1.2	Sensibilisation et pédagogie à la citoyenneté mondiale	20
4.1.3	Dédoublage des classes en Réseau d'éducation prioritaire REP pour de bonnes conditions d'apprentissage	21
4.2	Solidarité et lien social	21
4.2.1	Distribution alimentaire et aide aux producteurs.....	21
4.2.2	Fabrication de masques réutilisables.....	22
5	Développement des modes de production et de consommation responsables	23
5.1	Soutien à l'économie sociale et solidaire	23
5.1.1	Organisation de l'appel à projet « ECOSSOL »	23
5.2	Sobriété et valorisation des ressources	23
5.2.1	Soutien à la pêche durable via les approvisionnements de la Fontenaysienne.....	23
5.2.2	Lancement du « Défi familles zéro déchet ».....	24
5.3	Economie responsable	24
5.3.1	Valorisation et soutien au commerce de proximité.....	24
5.3.2	Poursuite des collectes solidaires pour l'économie solidaire	25
5.4	Administration exemplaire.....	25
5.4.1	Labellisation Ecocert « en cuisine ».....	25
5.4.2	Covid-19 et maintien des services publics.....	26
	Evaluation et amélioration continue.....	27
	Bilan et transformation de l'Agenda 21	27
	Perspectives pour la transition écologique à Fontenay-sous-Bois.....	27
	Annexe : Visuel de présentation du Rapport développement durable adapté à la roue des ODD	29

Aide à la lecture

- Les 5 finalités sont numérotées de 1 à 5 et déclinées en thématiques, puis en actions réalisées à Fontenay-sous-Bois.
- A chaque finalité correspond une couleur.
- A chaque finalité correspondent des Objectifs de développement durable. Les actions développées à la suite concourent entre autres à atteindre ces objectifs.
- Un encadré COVID-19 signale les actions réalisées dans le cadre de la lutte contre la pandémie et ses impacts, ou des effets induits par la crise.

Pourquoi ce rapport ?

Recenser et rendre compte

Préalablement aux débats budgétaires de la commune, le Maire présente ce rapport pour rendre compte de l'engagement politique et du travail des agent.e.s au travers des grands projets et initiatives réalisés au cours de l'année écoulée, de nature à ancrer la ville dans une démarche de transition écologique.

Ce rapport n'est pas un recueil exhaustif, son objectif est de mettre en lumière certaines actions, couvrant le large spectre du développement durable, mettant ainsi en évidence la contribution de chacun.e aux Objectifs du développement durable.

Après avoir mis en place un Agenda 21 en 2014, et créé un Secrétariat Général au Développement Durable et à la ville en transition en 2017, le Maire de Fontenay-sous-Bois a réaffirmé l'engagement de la ville pour la transition en signant les Objectifs du Développement Durable de l'ONU en 2018.

Fontenay-sous-Bois est déterminée à contribuer aux nécessaires évolutions qu'imposent les enjeux mondiaux du changement climatique, notamment par le biais de services publics justes et responsables pour ses administré.e.s.

Ce rapport est accessible à tou.te.s et peut être consulté sur le site internet de la ville.

Exercice réglementaire

La loi portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 », du 12 juillet 2010 et le décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011, instaurent l'obligation pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitant.e.s de produire un rapport de situation en matière de développement durable lors de la présentation de leur budget.

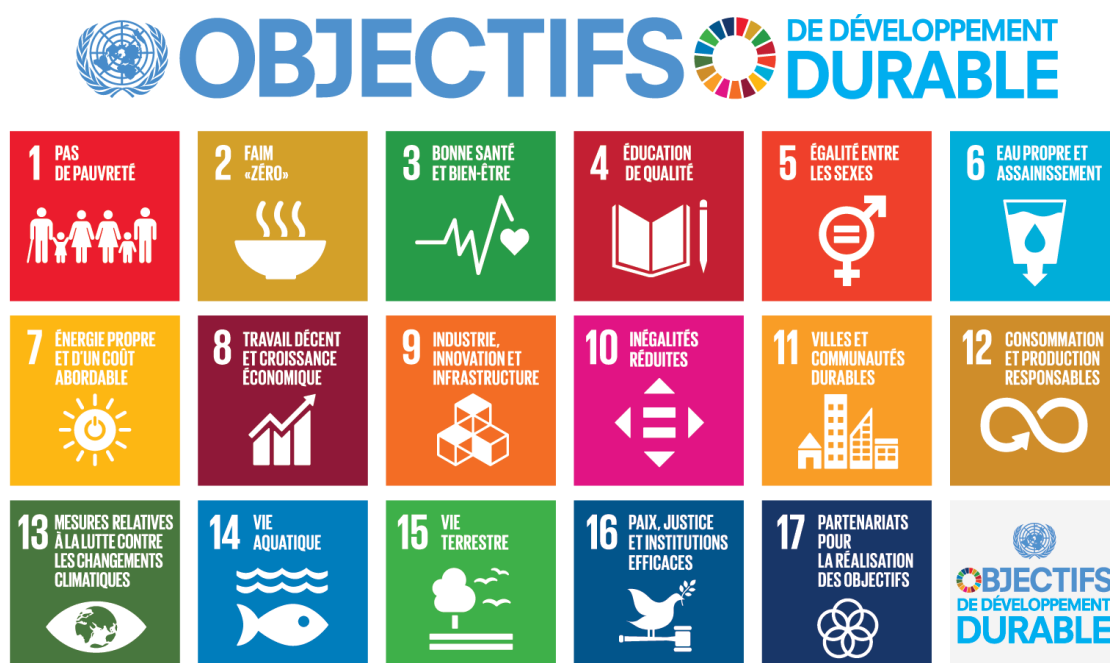
Ce document présente les actions contribuant aux 5 finalités du développement durable telles que précisées à l'article L.110-1 du code de l'environnement :

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
3. Epanouissement de tous
4. Cohésion sociale et solidarité
5. Développement des modes de production et de consommation responsables

Introduction

Face à l'accélération du changement climatique et l'aggravation de ses impacts, la COP 21 de 2015 a permis d'approuver le 1^{er} accord universel pour le climat. Cette même année, les Nations Unies adoptent 17 Objectifs du développement durable (ODD), révisant ainsi les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Ce rapport utilise le référentiel des 17 ODD pour recenser les actions municipales en faveur du développement durable.



Ces Objectifs de développement durable à l'échelle mondiale montrent la voie d' « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »; définition de 1987 et communément admise. Depuis, le terme de « développement » est questionné, et l'on parle ces dernières années d'avantage de transition écologique.

L'année 2020 et l'apparition de la pandémie mondiale du coronavirus Covid-19 nous alarme sur l'interconnexion entre l'humain et la nature. Les premières expertises s'accordent à dire que l'origine de la transmission du virus animal à l'humain serait le résultat des impacts anthropiques sur l'environnement, suite à la destruction des habitats naturels, et le franchissement des barrières inter-espèces.

L'apparition et la propagation fulgurante de ce virus a placé en 2020 la santé environnementale au cœur des préoccupations planétaires. On parle alors des indicateurs de notre santé humaine, impactés par des facteurs environnementaux.

L'année 2020 a été d'un point de vue sanitaire, économique et social une année de gestion de crise pour minimiser les impacts sur les populations. Les Objectifs de développement durable et leurs cibles nous permettent de nous questionner de façon très concrète pour répondre à ces enjeux en nous adaptant et en transformant nos pratiques pour l'avenir.

En France, 2020 est aussi l'année de l'Affaire du siècle et celle de la mise en place de la Convention citoyenne pour le climat.

1 Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



1.1 Qualité de l'air

1.1.1 Préparation de l'instauration de la Zone à faible émission (ZFE)

A Fontenay-sous-Bois, comme dans le reste de la région parisienne, la pollution de l'air est un enjeu de santé publique majeur. Les scientifiques estiment qu'elle est responsable en France de près de 48 000 décès prématurés par an. La ville, traversée par l'A86 et où les déplacements en voiture individuelle sont encore largement répandus, n'échappe pas à la pollution atmosphérique.

En 2018, la Métropole du Grand Paris instaurait les principes d'une Zone à faible émissions (ZFE), limitant l'accès aux véhicules les plus polluants dans le périmètre intra-A86. Après une consultation des acteurs institutionnels et des habitant.e.s, la ville de Fontenay-sous-Bois a pris un arrêté en date du 3 décembre 2020 pour l'application de la restriction de circulation à compter du 1^{er} janvier 2021 pour les véhicules « Crit'air 5 » et « non classés ».

Le quartier fontenaysien des Alouettes, bien que de l'autre côté de l'A86, a été inclus dans le périmètre d'application de la ZFE pour assurer une homogénéité de règles de circulation sur la commune.

En plus des aides financières au remplacement des véhicules, cette stratégie pluriannuelle doit être accompagnée d'un renforcement de l'offre en les transports en commun et d'aménagements complémentaires en faveur des mobilités actives.

1.1.2 Encouragement des mobilités actives

COVID-19



Bande cyclable rue Danton

Fontenay-sous-bois promeut les mobilités durables, un besoin d'autant plus prégnant en cette année de crise sanitaire où l'usage des transports en commun n'était pas recommandé.

Suite au déconfinement du 11 mai 2020, la municipalité a signalisé 19 itinéraires cyclables temporaires, dans les 2 sens pour faciliter les déplacements domicile-travail en particulier. Ce sont ainsi 3,2 km de linéaires cyclables créés depuis les Alouettes vers le RER Fontenay-sous-Bois, et 2,9 km dans le sens inverse.

Parallèlement, les services ont enregistré une très forte augmentation des demandes d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE).

Le dispositif d'aide communale soutenait une quinzaine de demandes par an à ses débuts contre 450 demandes environ en 2020. Il attribue sur dossier une subvention calculée d'après le quotient familial, allant de 80 à 400€ par foyer.

1.2 Consommations énergétiques

1.2.1 Amélioration des performances énergétiques

La commune dispose de plus de 180 bâtiments municipaux, un parc important et dans l'ensemble vieillissant. Fontenay travaille à l'amélioration continue de son parc immobilier en procédant à des rénovations thermiques à l'occasion de travaux et interventions entre autres.

Le programme pluriannuel d'aménagement doit permettre de viser les 60% d'économie d'énergie dans les principaux bâtiments municipaux d'ici à 2050 conformément à la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN. Le confort d'été, avec l'augmentation prévisionnelle des périodes de fortes chaleurs, constitue également un point d'attention essentiel dans les opérations de rénovation et de construction neuve. L'atteinte de ces objectifs suppose des investissements financiers conséquents pour obtenir des bâtiments économes en énergie et un confort des usagers.

En 2020, de nouveaux audits énergétiques ont été réalisés à la salle Jacques Brel, et les panneaux solaires thermiques de la piscine ont été remis en état et produisent de l'électricité.



Patrimoine Antin Résidences, quartier Jean Zay

Dans un souci d'économie d'énergie pour les ménages et de confort d'habitat, Fontenay accompagne également les bailleurs sociaux partenaires pour la rénovation thermique du parc social. Les contraintes sanitaires ont retardé les chantiers en 2020, mais des travaux de rénovation sont en cours sur la commune et d'autres quasiment terminés.

Ainsi, deux réhabilitations sont en cours en 2020 sur les patrimoines d'Antin Résidences et CDC Habitat dans le quartier Jean Zay. Elles incluent un programme de rénovation thermique comprenant notamment la réfection des façades. Par ailleurs, la réhabilitation du patrimoine CDC Habitat rue des Ormes dans le quartier de l'Hôtel de Ville touche à sa fin. A eu lieu en 2019-2020 le ravalement des immeubles avec isolation par l'extérieur, et en 2020-2021 l'installation de compteurs d'énergie thermique dans chaque logement pour aider à la maîtrise des dépenses énergétiques.



*Patrimoine
Antin Résidences,
quartier Jean Zay*



*Patrimoine
CDC Habitat,
quartier Hôtel de Ville*

1.2.2 Accompagnement à la baisse des consommations énergétiques

Malgré les confinements et l'arrêt ou le report d'un certain nombre de chantiers, la Ville et l'Agence locale de l'énergie et du climat MVE ont poursuivi leur partenariat dans le cadre de la convention qui les lie. En début d'année, les équipes avaient travaillé à l'organisation d'un module d'information à destination des copropriétaires pour encourager la réalisation de travaux de rénovation énergétique. A finalement pu être maintenue une balade thermique, en format vidéo grâce à la captation du parcours par la municipalité. Ce document présente les conseils d'experts en énergie et d'une architecte, ainsi que le témoignage d'un président de syndic. La vidéo aborde les étapes d'un projet de rénovation thermique, le budget et aides financières mobilisables, les astuces et arnaques à éviter, et des conseils pour guider et encourager les copropriétaires dans la démarche.

1.3 Adaptation au changement climatique

1.3.1 Développement des aménités environnementales

Consciente des impacts du dérèglement du climat sur les milieux urbains, la ville de Fontenay-sous-Bois s'adapte et se transforme pour développer les aménités environnementales. Il s'agit ici de limiter l'exposition des populations aux nouveaux risques en maximisant les bienfaits de la nature en ville. Cette démarche passe notamment par la création d'ilôts de fraîcheur, pour faire face aux épisodes de plus en plus récurrents et longs de canicule. La municipalité a ainsi planté 112 arbres (fruitiers et ornementaux) en 2020. Ces plantations visent à augmenter le nombre d'arbres sur la ville et compenser l'abattage d'arbres malades ou dangereux.

La commune a par ailleurs fait réaliser en 2020 un inventaire précis des arbres et arbustes du territoire, sur l'espace privé et public, par système d'identification d'après des photographies aériennes très précises réalisées en 2018. On compte à Fontenay 57 600 arbres et arbustes, dont 24 650 sur le domaine public.



Commentaires
Cartographie des spécimens sur l'espace privé et public.

Cartographie des arbres et arbustes à Fontenay-sous-Bois

2 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources



2.1 Aménagements favorables à la biodiversité

2.1.1 Développement des corridors écologiques

Dans le cadre de sa démarche de préservation et développement de la biodiversité, Fontenay-sous-Bois aménage des corridors écologiques pour permettre aux espèces animales de se nourrir, s'abriter, de nicher ou de circuler en sécurité. Dans les zones rurales agricoles, la disparition des haies a entraîné une perte importante de biodiversité. Les cultures ont été dans le même temps privées d'un certain nombre de services écosystémiques rendus par ces espèces. En ville, les routes, immeubles, ponts etc., sont autant d'obstacles pour la faune, et la nourriture y est plus rare. Pour atténuer ces effets, la municipalité travaille à l'aménagement de boisements comme en 2020 rue Lafontaine avec la



Mini-forêt Rue Lafontaine

plantation d'une mini-forêt composée d'arbustes à baies, ou avec la réalisation de haies sèches au parc des Olympiades, dans le secteur du Terroir ou dans le parc des Franciscains cette année. La gestion différenciée permet également de nourrir et d'abriter les insectes notamment. Un nouvel espace de flore spontanée a été aménagé à cet effet aux abords de la résidence du Pressoir des bons vivants en 2020, et l'expérimentation de prairie fleurie de l'avenue du Président Roosevelt poursuivie.

2.1.2 Ouverture au public du parc des Franciscains



Parc des Franciscains lors de l'ouverture au public

Depuis le 19 décembre 2020, les fontenaysiens profitent d'un nouvel espace vert public de près de 6 000 m² en cœur de village. La municipalité a acheté ce terrain privé en 2019 et procédé à l'automne 2020 à des travaux d'aménagement pour permettre d'une part la traversée du parc le long d'une allée reliant deux ouvertures rue Louis-Xavier de Ricard et rue de Neuilly, et d'autre part l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. La création de cette traversée facilite la circulation de la faune et inscrit ce parc dans la coulée verte qui se poursuit à travers le parc de l'Hôtel de Ville vers l'éco-parc des Carrières.

Ce projet vise à offrir plus d'espaces verts aux administré.e.s et à favoriser le développement de la biodiversité. Le site est protégé au titre du Site patrimonial remarquable (SPR) et l'espace est passé en « Zone naturelle » dans la modification n°3 du Plan local d'urbanisme (PLU).

Le site compte également un bâtiment, acheté par un bailleur social pour être transformé en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale. Le projet de CHRS est porté par l'association l'Ilot et s'inscrit dans les ambitions municipales d'accès au droit et de lutte contre la précarité. .



Parc des Franciscains avant les travaux d'aménagement



Les travaux d'aménagement au parc des Franciscains

Préservation et restauration des milieux et des espèces

2.1.3 Bilan du « Refuge LPO » par la Ligue de protection des oiseaux

C'est en 2020 que la Ville et l'association LPO ont fait le bilan de 5 années de partenariat pour la préservation et le développement de la biodiversité dans l'éco-parc des Carrières René Dumont. Tout au long de la convention, la municipalité a appliqué sur le site un plan d'action précis élaboré en collaboration avec l'association, sur la base d'un diagnostic faunistique et floristique préalable. Ainsi, le parc est aménagé et entretenu de façon à offrir le gîte et le couvert à la faune et l'avifaune locales. On constate en 2020 la présence de 19 espèces d'oiseaux dans le parc, 7 de plus qu'en 2015, notamment grâce aux aménagements réalisés et à la gestion écologique des espaces (boisements, prairies fleuries, fauche tardive, etc.). En outre, 4 de ces espèces sont patrimoniales. Compte tenu du déclin vertigineux des populations d'oiseaux qu'ont documentés les scientifiques ces dernières années, ces résultats sont une réussite et un encouragement à poursuivre ces efforts. La convention avec la LPO sera d'ailleurs renouvelée et l'action étendue à d'autres parcs de la ville en 2021.

2.1.4 Campagne d'analyses de sol



Echantillonnage pour les analyses de sol dans le jardin pédagogique de l'école Jules Ferry

Pour les besoins des plantations ou à des fins de connaissance, la municipalité réalise régulièrement des analyses de sol. Par ailleurs, les administré.e.s et associations fontenaysiennes sont à l'initiative de nombreux projets de potagers urbains et jardins partagés, que permettent la charte « Partageons la ville ». Dans ces espaces et par mesure de précaution, la municipalité recommande la plantation des comestibles en bacs plutôt qu'en pleine terre pour maîtriser la qualité de la terre végétale.

En 2020, une campagne d'analyses de sol a été réalisée par le laboratoire prestataire dans 4 jardins partagés de la ville. Le détail des résultats indique si la terre en présence permet ou non la culture et la consommation de comestibles, c'est le cas pour 2 des 4 sites analysés.

La commune a défini en 2020 une nouvelle méthode de travail en transversalité impliquant l'expertise de différents services municipaux pour anticiper les opportunités en espaces cultivables et y prévoir de nouvelles campagnes d'analyses de sol. Cette stratégie a pour objectif notamment d'augmenter la surface cultivée par les riverain.e.s et associations dans le cadre de la politique de développement de la nature en ville et du projet alimentaire de territoire. Ainsi d'autres analyses seront réalisées en 2021.

2.2 Education à l'environnement et au développement durable

2.2.1 Inauguration du « parcours nature »

A l'été 2020 a été inauguré au parc des Epivans un « parcours nature » dans l'espace boisé. Il s'agit d'un aménagement à visée pédagogique, pour la découverte de la biodiversité ordinaire de la ville, et la sensibilisation aux enjeux de préservation de la faune et la flore. L'installation compte 9 stations pédagogiques dont un rucher entretenu par l'association fontenaysienne Abeilles Machine, une prairie fleurie, un module de visualisation des strates



Inauguration du « parcours nature » par Monsieur le Maire et son adjoint à la biodiversité

du sol et de sa partie vivante, un hôtel à insectes, un observatoire à oiseaux, des modules sur les champignons, les papillons, les hôtes de l'arbre, un grimoire sur les plantes du sous-bois du parc, etc.

Le parcours a été inauguré le dimanche 6 septembre 2020, à l'occasion des 40 ans du parc des Epivans.



Panneau pédagogique du « parcours nature »

2.2.2 Formation par « Biocycle » dans les écoles



Animation Biocycle sur le gaspillage alimentaire dans les écoles (source : Biocycle)

Dans le cadre de ses engagements pour l'éducation à l'environnement et au développement durable, la municipalité propose diverses activités de sensibilisation aux enjeux écologiques notamment dans les écoles. En 2020, 8 écoles ont accueilli l'association Biocycle sur le temps de la pause méridienne pour une animation pédagogique et ludique pour sensibiliser les écolier.e.s à la lutte contre le gaspillage alimentaire. A l'aide d'un vélo-smoothie, les enfants mixent des fruits « moches » glanés sur les marchés parisiens et qui s'apprêtaient à être jetés, pour en faire des jus vitaminés. Une activité physique pour aborder le gaspillage alimentaire, mais aussi la santé et la solidarité.

Cette action est l'un des volets de la démarche d'alimentation durable déployée par le biais la cuisine centrale.

Les écoles Paul Langevin et Jules Ferry qui n'ont pas encore bénéficié de ces animations accueilleront le vélo-smoothie en avril prochain.



Essai du vélo-smoothie Biocycle par Monsieur le Maire

3 Epanouissement de tous



3.1 Santé et bien-être

3.1.1 Lutte contre les perturbateurs endocriniens



Affiche de la journée d'actualité sur les perturbateurs endocriniens

Engagée depuis 2019 dans la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens », la ville de Fontenay-sous-bois a organisé en 2020 une formation avec le CNFPT et en partenariat avec AGORES¹ sur la lutte contre les perturbateurs endocriniens (PE) dans la restauration collective. Initialement prévue à Fontenay sous la forme d'une journée d'actualité le 18 juin 2020 et compte tenu des contraintes sanitaires liées à la Covid-19, la formation a finalement été proposée en visioconférence durant 4 demi-journées d'atelier les 10, 11, 15 et 16 décembre 2020. Cette formation a réuni par atelier environ 80 agent.e.s de collectivités territoriales françaises autour des interventions de chercheurs, de financeurs, de spécialistes du droit et des marchés publics entre autres. Cette action vise la sensibilisation des professionnel.le.s et la recherche collective de solutions pour éviter l'exposition des convives à ces perturbateurs du système hormonal notamment par les matières plastiques.

Fontenay-sous-Bois, forte de sa cuisine centrale, limite déjà largement l'exposition aux PE grâce à ses contenants de cuisine, de transport et de remise en température en inox notamment. En 2020, la ville a testé deux types de vaisselle alternative pour préparer le remplacement de la vaisselle en mélamine. Des écolier.e.s et le personnel ont ainsi utilisé pour certains de la vaisselle en verre et pour d'autres de la vaisselle d'origine végétale, une innovation française. En fin d'année, les polymères végétaux ont finalement été intégrés dans le champ des interdictions dans le cadre de la loi économie circulaire du 10 février 2020 sur le retrait des plastiques dans la restauration collective. Fontenay-sous-Bois poursuit sa recherche pour éliminer le plastique en tenant compte des conditions de travail de ses agent.e.s.

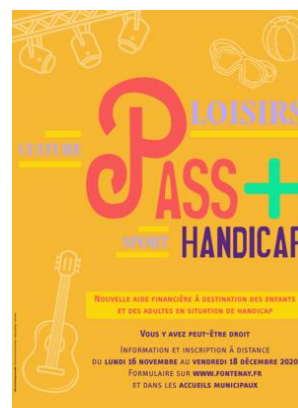
¹ L'association nationale des directeur.trice.s de la restauration collective

3.1.2 Soutien aux personnes en situation de handicap

Dans une démarche solidaire et inclusive, la ville de Fontenay-sous-Bois œuvre pour la réduction des inégalités et le soutien aux personnes en situation de handicap.

En ce sens, la municipalité a lancé en 2020 le dispositif Pass + Handicap pour faciliter l'accès aux loisirs, à la culture et à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap. L'extension du Pass + aux personnes en situation de handicap est l'un des engagements du projet municipal 2020-2026.

Le dispositif prévoit une aide financière de 120 € par personne en situation de handicap, soumise à condition de revenus (pour les quotients familiaux de 1 à 6). Les inscriptions ont eu lieu entre le 16 novembre et le 18 décembre 2020.



Affiche d'information sur le Pass + Handicap

3.2 Entrepreneuriat et accès à l'emploi

3.2.1 Accompagnement des jeunes vers l'emploi

En fin d'année 2019, la municipalité a initié le dispositif « Bafa insertion » (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) pour accompagner les jeunes fontenaysien.e.s jusqu'à l'obtention du diplôme en proposant des stages pratiques au sein de la collectivité.

Le dispositif visait également à harmoniser les offres de formation au Bafa proposées par la ville, et répondre aux besoins de recrutement en animation.

Pour sa première année effective de réalisation et malgré le contexte sanitaire, six jeunes ont bénéficié en 2020 du « Bafa insertion ». Trois d'entre eux ont été orienté.e.s par la mission locale dans le cadre d'un partenariat avec la structure, et trois autres étaient des volontaires en service civique.

Ainsi, ce dispositif limite le décrochage des jeunes, les accompagne vers l'obtention du diplôme et permet la mise en situation professionnelle de ces fontenaysien.ne.s.

3.2.2 Ateliers Pôle emploi et accompagnement des porteur.euse.s de projet

La municipalité accueille, oriente et accompagne tout au long de l'année des porteur.euse.s de projet d'entreprise en vue de l'installation de nouveaux commerçants et artisans à Fontenay. Après un ralentissement des projets nouveaux la première moitié de l'année en raison de l'incertitude quant à l'évolution de la pandémie, les demandes de rendez-vous au pré-accueil se sont à nouveau intensifiées à partir de septembre. En 2020, 46 personnes (31 femmes et 15 hommes) ont été reçues et accompagnées par la Ville.

En juin de l'année dernière, la ville et Pôle Emploi ont signé une convention pour l'organisation notamment d'ateliers d'aide à la création d'entreprise. Ces ateliers ont été suspendus les 6 premiers mois de l'année pour raison sanitaire, mais à la reprise, 106 participant.e.s ont été accompagné.e.s lors de 18 ateliers organisés dans les locaux de Pôle Emploi.

Les services municipaux ont par ailleurs accompagné la création de deux nouvelles enseignes ouvertes en 2020, le restaurant C&C dans le quartier Village et le restaurant Hawax aux Alouettes.



Nouveau restaurant C&C's



Nouveau restaurant Hawax

3.3 Cadre de vie

COVID-19

Lors du 1^{er} confinement sanitaire au printemps 2020, les parcs et espaces verts du pays ont dû rester fermés. Si cela a probablement profité à la faune, la fréquentation des espaces arborés a manqué à de nombreux citoyens. La présence de la nature en ville est un élément du cadre de vie facteur de bien-être.

Au début du mois de mai 2020, le Maire a pris un arrêté pour autoriser l'ouverture des jardins partagés aux jardiniers amateurs pour les besoins de semis, entretien et récolte, dans le respect des règles sanitaires.

3.3.1 Développement des sites de compostage collectif

Le compostage collectif se développe à Fontenay depuis quelques années, à l'initiative d'associations et surtout de riverains. Depuis 2019, cette pratique a été largement amplifiée, notamment par la communication faite autour de la charte « Partageons la ville » qui permet la mise à disposition d'espaces publics pour ce type de projet citoyen. La ville de Fontenay, le territoire ParisEstMarne&Bois et un maître-composteur prestataire travaillent conjointement tout au long de l'année pour installer de nouveaux sites. Un site de compostage collectif est composé de 3 bacs et est géré par au moins 2 référents.

En 2020, malgré l'arrêt temporaire d'installation de sites pendant les périodes de confinement, ce sont 11 nouveaux sites qui ont vu le jour sur la commune. Le maître-composteur intervient également sur les espaces privés de copropriétés. En moyenne 30 à 35 foyers profitent de chaque site. Au-delà, il est proposé d'ouvrir un nouveau site de compostage à proximité.



Transfert du compost par les contributeurs rue Henri Wallon

Le compostage permet de réduire en moyenne d'un tiers la production de déchets pour les particuliers. Le pratiquer de façon collective est également un moyen de créer du lien entre voisins autour d'une activité commune et qui a du sens. Les contributeurs d'un site collectif se rencontrent, échangent, travaillent et partagent ensuite le compost.

Face à la demande en expansion, de nouveaux sites seront ouverts en 2021, et les contributeurs ayant commencé à composter en 2020 pourront récolter leur compost mûr pour les plantations.

3.3.2 Organisation de la transhumance



Deux enfants caressent un mouton lors de la transhumance

Fontenay-sous-bois a renouvelé en 2020 l'organisation de la transhumance de moutons à travers la ville. Ce rendez-vous vise à animer la vie de quartier, provoquer une rencontre entre les habitant.e.s, et aborder les enjeux environnementaux et la nature en ville. La municipalité fait appel aux Bergers urbains dont les moutons franciliens pâturent régulièrement dans la région.

Cette action traditionnellement organisée au printemps, en marge de Nature en ville, a été décalé au mois de septembre en 2020 en raison des contraintes liées au Covid-19. Ainsi, du jeudi 3 au dimanche 6 septembre, les moutons se sont baladés entre le Bois Cadet, les quartiers Jean Zay, la Redoute et les Larris, et entre les écoles Romain Rolland et Paul Langevin. Le weekend venu, ils ont pâture au parc de l'Hôtel de Ville puis au Parc des Epivans, à l'occasion de l'inauguration du « parcours nature » et de la célébration des 40 ans du parc.

3.4 Loisirs, accès à la culture et au savoir

3.4.1 Organisation du « Village Tour »

COVID-19



Cinéma en plein air - Village Tour

Les conditions sanitaires à l'été 2020 ont contraint la municipalité à annuler la traditionnelle édition de Fontenay-sous-soleil au parc des Epivans, et préparer une alternative. Ces dispositifs visent habituellement à proposer des activités aux jeunes fontenaysien.ne.s qui ne partent pas ou peu en vacances l'été, et ils ont été particulièrement nombreux cette année en raison des effets économiques de la crise.

La municipalité a finalement organisé quatre « villages » d'activités, pendant 4 semaines et dans 4 quartiers différents à tour de rôle. Les associations fontenaysiennes ont également été sollicitées via un appel à projet pour proposer des animations. La mobilisation du réseau associatif a permis d'offrir une grande variété d'activités, et de tisser des liens pérennes entre les acteur.trice.s de la ville.

Ainsi, du 14 juillet au 7 août, entre 100 et 300 fontenaysien.ne.s selon les jours (pour une moyenne de 170 personnes/jour) ont profité de cette action. Ils y ont notamment fait du sport, des activités manuelles et des jeux de société, appris les premiers gestes de secours, visionné des films en plein air, partagé des barbecues, etc., dans le respect des règles sanitaires qu'a permis l'organisation de plusieurs villages.



Module d'escalade aux Larris lors du Village Tour



Dessins en plein air aux Larris lors du Village Tour



Apprentissage des gestes de secours – Village Tour



Cinéma en plein air à la Redoute lors du Village Tour

3.4.2 Réouverture du centre de Cocherel

COVID-19

Pour faire face aux difficultés liées à l'épidémie de coronavirus, Fontenay-sous-bois a également renforcé son dispositif d'accueil des petit.e.s fontenaysien.ne.s en centre de loisirs à l'été 2020. La commune a ouvert 9 centres de loisirs en période estivale, contre 6 en temps normal, pour permettre aux enfants et aux parents de se divertir et se changer les idées. Les centres sont d'ailleurs restés ouverts durant les périodes de confinement pour accueillir les enfants des personnels soignants et de sécurité notamment.

Pour l'occasion, à partir du 6 juillet 2020, la municipalité a ouvert à la journée les extérieurs du centre de vacances de Cocherel en Seine et Marne dont elle est propriétaire. Durant l'été, 168 enfants d'écoles maternelles et élémentaires ont pu profiter du parc arboré, le temps d'une journée en dehors de la ville.



Les activités de loisirs proposées avaient deux objectifs principaux en cette période de crise : d'une part offrir calme et sérénité dans un lieu idéal pour se reposer, et d'autre part sensibiliser à l'environnement, découvrir la faune et la flore lors d'une journée nature. Des sorties à vélo et une nuit en bivouac ont également été organisés dans le parc du site.

Des consultations ont été lancées en 2020 pour préfigurer l'avenir du lieu.

Accueil des enfants au centre de Cocherel à l'été

3.4.3 Début des travaux du futur théâtre

Dans le cadre du projet de réhabilitation du quartier de la Redoute, la ville prépare depuis plusieurs années la construction d'un théâtre. Le projet vise offrir un nouvel équipement municipal pour favoriser l'accès à la culture pour toutes et tous, ouvert vers le quartier, tout en permettant le désenclavement de ce dernier, créant ainsi des coutures urbaines à l'échelle de la ville. En 2020, l'ancienne maison abritant les bureaux de la Direction des affaires culturelles, à proximité immédiate de la salle Jacques Brel a été démolie pour accueillir prochainement le nouvel équipement. L'œuvre d'art que ses murs abritaient a été déposée et sera préservée.

4 Cohésion sociale et solidarité



4.1 Citoyenneté et réduction des inégalités

4.1.1 Renouvellement du parcours de formation « Elles osent »

Dans le cadre de la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes, Fontenay-sous-bois a organisé pour la 3^{ème} année en 2020 le parcours de formation « Elles Osent ». Animé par l'association Créations Omnivores, l'objectif est d'accompagner des femmes, en priorité vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), vers le retour à l'emploi ou l'entrepreneuriat.

La formation gratuite, avec une approche féministe et émancipatrice, aide les participantes à lever les freins liés aux inégalités femmes-hommes et à (re)prendre confiance en soi, et les accompagne techniquement dans leur recherche d'emploi ou leur création d'entreprise.

En 2020, la formation a été recentrée sur le volet du retour à l'emploi conformément aux attentes des participantes et à l'avis des acteur.trice.s de terrain, avec 18 jours de formation, complétés de 7 jours sur le volet entrepreneuriat. Malgré le contexte sanitaire en 2020, 13 femmes ont suivi le parcours, créant une réelle dynamique de groupe favorisant l'entraide et le lien social.

4.1.2 Sensibilisation et pédagogie à la citoyenneté mondiale

COVID-19

Traditionnellement, Fontenay-sous-bois organise en fin d'année la Quinzaine de la solidarité internationale (QSI), rythmée par divers évènements, ateliers, projections/débats etc., en partenariat avec le milieu associatif et des acteur.trice.s de l'engagement militant.

L'année dernière jusqu'à 2 500 personnes avaient fréquenté les initiatives, cette année en raison des contraintes sanitaires, le format de l'édition 2020 a dû être adapté.

Dans le cadre des actions à visée pédagogique et de sensibilisation, la municipalité et ses partenaires ont maintenu en 2020 l'organisation de projections/débats sur le réchauffement climatique dans des classes de terminale, les ateliers autour du festival Africolor pour des classes de seconde et de première, la présentation de l'association Avenir Togo 94 et les ateliers autour du théâtre-forum avec la compagnie Tapataclé en élémentaire. Au total, 18 classes ont bénéficié de ces activités en 2020.



Contes pour enfants à l'occasion de la QSI

4.1.3 Dédoublage des classes en Réseau d'éducation prioritaire REP pour de bonnes conditions d'apprentissage

La municipalité déploie depuis 2017 le dispositif de dédoublement des classes de CP et CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaire. Cette mesure vise à améliorer la qualité du suivi pédagogique et renforcer le travail collectif en réduisant le nombre d'élèves par classe pour ces premières années d'élémentaire. L'acquisition des savoirs fondamentaux dans de bonnes conditions est un levier pour réduire les inégalités sociales par la suite.

Ainsi, à la rentrée scolaire 2019-2020, 5 classes supplémentaires de CE1 ont été ouvertes en zone (REP), dont 1 en double niveau. La commune compte désormais 15 classes de CE1 dans ses 5 écoles REP.

Ces dédoublements de classes nécessitent un réaménagement des salles de classe, et l'acquisition et la répartition du mobilier et matériel.

4.2 Solidarité et lien social

4.2.1 Distribution alimentaire et aide aux producteurs

COVID-19

La mise en œuvre du 1er confinement au printemps 2020 a fortement impacté les filières agricoles avec la fermeture des restaurants collectifs et des restaurants. Afin de soutenir les producteur.trice.s et d'éviter le gaspillage alimentaire, la municipalité a fait le choix de maintenir ses commandes de denrées alimentaires prévues pour les cantines scolaires et la livraison de repas à domicile.

Dans le même temps, le nombre de bénéficiaires inscrits pour la livraison de repas à domicile est passé de 140 à 240 personnes, conséquence des difficultés financières et de l'isolement des personnes les plus fragiles.

Suite à la fermeture des écoles et donc des cantines scolaires, la municipalité a également décidé dès le printemps 2020 d'être solidaire des foyers les plus précarisés par la situation sanitaire et économique du pays en distribuant des colis alimentaires pour les familles dont le quotient se situe dans la première tranche.

Ces colis ont été réalisés par le groupement des agriculteur.trice.s bio d'Ile-de-France, fournisseur de la cuisine centrale, à partir des denrées qui auraient dû être commandées pour la préparation des repas à la Fontenaysienne.

Ainsi, 890 enfants et 490 familles ont bénéficié de 3 distributions de produits alimentaires de qualité dont la livraison a été assurée par des associations de quartier.



Distribution alimentaire pendant le 1^{er} confinement

4.2.2 Fabrication de masques réutilisables

COVID-19

La pandémie de Covid-19 a fait exploser un nouveau type de déchet : le masque jetable. L'association Zéro waste France a calculé que l'usage de 2 masques quotidiens par personne en France représenterait environ 400 tonnes de déchets plastiques en plus par jour. Avec peu de filières de traitement ou recyclage pour l'instant, le masque jetable est un nouveau fléau environnemental.

Les acteurs fontenaysiens se sont mobilisés rapidement au printemps 2020 pour organiser la fabrication de masques réutilisables en tissu. De nombreuses initiatives solidaires ont vu le jour, via le Centre communal d'action sociale, des associations, et avec la participation d'habitant.e.s bénévoles, permettant à la fois de fournir gracieusement des masques écologiques à la population et d'entretenir du lien social dans une période d'isolement.



Le tiers-lieu la Forge a également été le laboratoire de fabrication de 500 visières d'après les modèles en accès libre lors du 1^{er} confinement, distribuées au personnel communal. Quelques 1 400 masques en tissu y ont également été fabriqués et distribués dans les centres de loisirs avant les vacances de Noël. Particularité de ces masques : les cordeaux ont été fabriqués à partir de t-shirts d'anciennes manifestations communales pour promouvoir le réemploi.

Masques réutilisables fabriqués à la Forge

5 Développement des modes de production et de consommation responsables



5.1 Soutien à l'économie sociale et solidaire

5.1.1 Organisation de l'appel à projet « ECOSSOL »

Pour la dixième année consécutive, la municipalité a organisé en 2020 l'appel à projet Ecosol, en soutien aux initiatives d'économie sociale et solidaire. Avec la constitution d'un nouveau Conseil municipal suite aux élections municipales de 2020, un nouveau Jury a été convoqué, respectant la représentativité de tous les groupes politiques du Conseil.

L'appel à projet a été publié entre le 14 août et le 18 octobre 2020, et 3 candidatures fontenaysiennes ont été analysées et transmises au Jury avant audition des candidats en visioconférence.

Le Conseil municipal, sur avis du Jury, a décidé d'attribuer 4 000 € à l'association Fontenay Vélo pour son projet d'acquisition et d'aménagement d'un container pour le stockage de vélos et l'organisation d'ateliers de réparation, et 3 000 € à l'association Les petits totems pour l'achat d'un vélo cargo permettant le transport de matériel de récupération pour un projet de réemploi avec les habitant.e.s.

En 2020, la municipalité a également fait le bilan de l'accompagnement du lauréat de l'édition 2019 sur le volet « accompagnement au montage de projet ». Ce fontenaysien a pu lancer en 2020 son activité apicole et cherche à consolider et développer son activité.

5.2 Sobriété et valorisation des ressources

5.2.1 Soutien à la pêche durable via les approvisionnements de la Fontenaysienne

Dans le cadre de sa démarche d'alimentation durable, la municipalité mobilise tous les leviers de la commande publique à sa disposition par le biais de sa cuisine centrale pour cibler des approvisionnements bio, locaux, de saison, et en circuit-court.

En 2020, la ville a expérimenté un approvisionnement en poissons issus de pêche durable via l'entreprise Poiscaille. Ce nouveau fournisseur garantit une pêche française, respectueuse de l'environnement et des ressources marines, une rémunération juste des pêcheurs partenaires et un délai maximum de 48h entre la pêche et la livraison. Les convives des cantines scolaires dégustent depuis cette année des produits de la mer ultra-frais et variés selon arrivage. De son côté, la ville assure ainsi une commande conséquente et régulière aux pêcheurs : une façon de soutenir la filière.

5.2.2 Lancement du « Défi familles zéro déchet »

COVID-19

Au 1^{er} octobre 2020, la municipalité a lancé la première édition du défi « Familles Zéro déchet », en partenariat avec le territoire ParisEstMarne&Bois et le prestataire Ecocityzen. Le défi citoyen permet d'accompagner des particuliers pendant 6 mois dans la modification de leur consommation pour réduire la production de déchets.

60 foyers fontenaysiens se sont inscrits à ce défi, pour jouer en équipes, et ce malgré un contexte sanitaire et social difficile. Les pesées hebdomadaires des déchets permettent de suivre l'évolution des participant.e.s, une newsletter mensuelle, un groupe Facebook et 1 ou 2 ateliers pratiques par mois rythment le défi. Différentes associations fontenaysiennes sont invitées à co-animer chacune un ou plusieurs ateliers pour tisser un réseau local. Durant cette année exceptionnelle, les ateliers ont majoritairement été organisés en visioconférence, mais il est prévu en situation normale d'organiser les ateliers dans les locaux associatifs ou salles de quartier pour faire (re)découvrir les lieux et structures de la transition écologique à Fontenay.

Ce défi est un outil de sensibilisation et un levier d'action concret, qui favorise également le lien social et la consolidation d'une communauté de riverain.e.s autour des enjeux écologiques.



Atelier du défi Familles Zéro déchet



Atelier du défi Familles Zéro déchet

5.3 Economie responsable

5.3.1 Valorisation et soutien au commerce de proximité

COVID-19

Les commerçant.e.s et artisan.e.s ont été particulièrement impacté.e.s par les effets économiques de la crise de la Covid-19 en raison des mesures de confinement et de couvre-feu, et les fermetures nationales des commerces dits « non-essentiels ». Tout au long de l'année Fontenay-sous-bois soutient et encourage un commerce de proximité pour défendre le localisme, l'accès à des produits ou services à forte valeur ajoutée, le maintien du lien social et l'entrepreneuriat. En particulier en 2020, la municipalité a apporté un soutien financier et un accompagnement technique aux commerçant.e.s et artisan.e.s.

La ville a notamment recensé l'ensemble des commerces ouverts et/ou pratiquant la livraison ou le « click and collect » et les a valorisés sur son site en ligne et via deux dispositifs gratuits de la CCI Ile-de-France. Une campagne de communication grand public a également été déployée à l'automne.

Par ailleurs, face au succès rencontré par les étals de marchés décentralisés lors du 1^{er} confinement et conformément à l'engagement de la municipalité de favoriser une offre alimentaire plus saine, abordable, et proche des habitant.e.s, ce dispositif a été pérennisé dans plusieurs quartiers de la ville.

Enfin, financièrement, la commune s'est montrée solidaire des difficultés financières exceptionnelles des commerçant.e.s et a acté des baisses ou suspensions des droits d'occupation du domaine public, des exonérations et remboursements de redevances, un allègement des charges fiscales pour des entreprises,

pour un soutien indirect à hauteur de 58 622 €. Fontenay-sous-bois a également soutenu les foyers aux revenus les plus modestes et encouragé les achats de proximité avec les distributions de chèques solidaires et de bons d'achats à dépenser dans les commerces de la ville pour un montant de 413 000€.

5.3.2 Poursuite des collectes solidaires pour l'économie solidaire

Pour le développement de l'économie circulaire, la municipalité a poursuivi et fait évoluer en 2020 l'offre des collectes solidaires. En partenariat avec ParisEstMarne&Bois et l'éco-organisme Ecosystem, la ville a organisé cette année 3 collectes de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Ces collectes permettent le réemploi et le recyclage des appareils par des organismes d'insertion, un levier majeur pour la préservation des ressources et la lutte contre l'obsolescence programmée. Grâce à un réseau d'acteur.trice.s de l'économie sociale et solidaire, les équipements collectés remis en état profitent aux foyers aux revenus modestes.

En 2020 un nouveau partenariat a été mis en place avec le centre commercial Val de Fontenay pour l'expérimentation d'une collecte à l'est de la ville, sur le parking du centre commercial. Ce nouveau site vise à éviter l'apport de DEEE à la déchèterie située à proximité, dans laquelle les équipements ne sont pas valorisés.



Affiche des collectes solidaires par Ecosystem

Au total en 2020, 295 fontenaysien.ne.s ont déposé et permis le réemploi et le recyclage de 3 911 kg d'équipements. Cette action sera poursuivie avec 4 collectes sur les deux sites à l'est et à l'ouest de la ville durant l'année 2021.

5.4 Administration exemplaire

5.4.1 Labellisation Ecocert « en cuisine »

La ville de Fontenay-sous-Bois a été audité à l'automne 2020 par l'organisme de certification Ecocert en vue de l'obtention du label « Ecocert en cuisine ». Le label garantit l'utilisation de produits biologiques et locaux, la qualité et l'équilibre nutritionnel des menus, la gestion environnementale du site, une information claire sur les prestations, les démarches engagées et le niveau de labellisation.



Remise du label Ecocert « En cuisine » niveau 2

Après l'audit dans 6 écoles de la ville, la municipalité a obtenu en novembre « 2 carottes », récompensant ainsi une démarche d'alimentation durable globale développée au sein de sa cuisine centrale.

	Niveau 1 🥕	Niveau 2 🥕🥕	Niveau 3 🥕🥕🥕
+ bio	10% de bio et 10 composantes par mois	30% de bio et 30 composantes par mois	50% de bio et 50 composantes par mois
+ local	Au moins 1 composante bio et locale de la fourche à la fourchette par mois	Au moins 4 composantes bio et locales de la fourche à la fourchette par mois	Au moins 10 composantes bio et locales de la fourche à la fourchette par mois
+ sain	Des menus clairs et contrôlés Pas d'OGM Des additifs interdits	+ Formation des cuisiniers + de consommation de fruits et légumes de saison	+ Graisses hydrogénées interdites + de céréales complètes + repas cuisinés sur place
+ durable	Sensibilisation à l' écologie et au gaspillage	+ Lutte anti-gaspillage + Gestion globale des déchets + 1 action écologique (au choix)	+ Eco-détergents et Vaisselle + au moins 1 nouvelle action écologique (au choix)

Critères d'attribution du label Ecocert « En cuisine »

5.4.2 Covid-19 et maintien des services publics

COVID-19

Suite à l'instauration du confinement national du 17 mars 2020 et jusqu'au 11 mai 2020, un Plan de continuité d'activité (PCA) a été adopté par la Ville afin de concentrer l'activité des services sur les missions obligatoires et nécessaires dans le contexte de crise sanitaire. Au cours de cette période, tous les équipements et les missions considérés comme « non-indispensables » ont été fermés ou réalisés par les agent.e.s depuis leur domicile. Les accueils physiques ont été maintenus aux CMS², au CCAS³ et au service Retraité.e.s, ainsi qu'à l'Hôtel de Ville. Le 11 mai, un Plan de reprise d'activité (PRA) a été mis en place afin d'organiser le retour sur site du personnel communal et la réouverture progressive des équipements.

Lors du second confinement à partir du 29 octobre, de nouvelles organisations de travail ont été définies afin d'assurer la continuité du service public local et l'ensemble des services municipaux a continué de fonctionner à l'exception de certains Equipements recevant du public (ERP) et des activités directement ciblées par les restrictions (culture et sports en particulier).

S'appuyant sur la démarche d'appel à volontaires parmi le personnel communal pendant les plans canicule, des agent.e.s de tous services se sont mobilisé.e.s ponctuellement pour assurer les livraisons de repas à domicile, les distributions de masques à la population ou encore la distribution des chèques solidaires notamment.



Distribution de masques réutilisables à la population

² Centre municipal de santé

³ Centre communal d'action sociale

Evaluation et amélioration continue

Bilan et transformation de l'Agenda 21

Depuis 2014, Fontenay-sous-Bois s'est doté d'un Agenda 21, reconnu « Agenda local France » l'année suivante pour la qualité de son programme d'action. La municipalité a réalisé un bilan intermédiaire en 2019, permettant de mesurer son avancement :

- Plus de 90% des actions annoncées sont réalisées à moitié ou plus.
- Plus de 60% des actions sont réalisées au trois quart ou plus.
- 1/3 des actions sont terminées. (Dont certaines sont pérennes et se poursuivent).

La ville a ensuite lancé en 2020 un projet de transformation de l'agenda 21 vers la construction d'un Agenda 2030, permettant d'intégrer les Objectifs de développement durable, référentiel international mis en place par l'ONU et dont les liens concrets avec les engagements et les actions municipales ont été affichés dans le présent document. Le projet sera poursuivi en 2021 avec le bilan global de l'Agenda 21, la concertation des acteurs et parties prenantes de la ville, la mesure des contributions des engagements et actions de la ville à l'atteinte de ces objectifs de développement durable et l'élaboration d'un nouveau plan d'action.

Perspectives pour la transition écologique à Fontenay-sous-Bois

Le projet municipal 2020-2026 porte l'ambition de poursuivre les réalisations engagées ces dernières années et d'initier de nouvelles actions relevant du développement durable et de la résilience de la commune. Voici quelques-uns de ces projets :

- **Pour lutter contre le changement climatique et pour la protection de l'atmosphère**
Une consultation sur le déploiement de la Zone à faible émission (ZFE) va être lancée d'ici à l'été 2021. Par ailleurs, afin de favoriser l'usage du vélo par les jeunes, une réflexion sur la gratuité des abonnements Velib' pour les 18/25 ans va être étudiée. En outre, la Ville souhaite renforcer, avec les habitants, les actions et réalisations favorisant un meilleur partage de l'espace public entre tous les usages. Des expérimentations seront ainsi menées, comme la réalisation d'une piste cyclable avenue Louison Bobet ou la piétonisation devant certaines écoles.
- **Pour la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources**
La labélisation « Refuge LPO » et le plan de gestion écologique associé seront renouvelés au Parc des Carrières et étendus à trois nouveaux espaces verts municipaux pour les 5 ans à venir. Les actions de valorisation de la biodiversité ordinaire et de sensibilisation à l'environnement seront également renforcées, notamment autour du « Parcours Nature ». Par ailleurs, démarreront prochainement les travaux de la coulée verte, véritable corridor écologique reliant le parc de l'Hôtel de Ville au Parc des Carrières. La municipalité porte également un projet de création d'une Maison de l'écologie et d'une ferme urbaine.
- **Pour l'épanouissement de tou.te.s**
La municipalité, lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt sur la Santé environnementale et l'aménagement durable porté par l'ADEME⁴ et l'ARS⁵, élaborera un guide d'aménagement

⁴ Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

⁵ Agence régionale de santé

favorable à la santé et au bien-être. Dans le cadre de ce travail d'élaboration du guide, des diagnostics par quartier des facteurs de santé environnementale seront présentés.

- **Pour favoriser la cohésion sociale**

La commune porte un projet de création d'une cantine solidaire avec l'entreprise de l'économie sociale et solidaire Excellents Excédents. Ce projet allie lutte contre le gaspillage alimentaire en proposant la valorisation des invendus alimentaires de la restauration collective et inclusion grâce à des repas accessibles à tou.te.s. En outre, la municipalité travaille au renforcement de ses instances de démocratie participative pour faire évoluer les outils de participation des habitant.e.s aux processus démocratiques.

- **Pour le développement des modes de production et de consommation responsables**

La Ville a lancé en 2020 la préfiguration d'un Projet alimentaire de territoire (PAT) qui vise à élaborer un diagnostic et une stratégie d'alimentation durable, à l'échelle de la ville et au-delà avec les acteur.trice.s de l'alimentation à Fontenay. Par ailleurs, la commune ambitionne de devenir un pôle de développement de l'économie sociale et solidaire (ESS), pour développer et accueillir des projets ESS sur le territoire.

La survenue de l'épidémie de Covid-19 a contraint les services à transformer ou reporter un certain nombre d'actions prévues en 2020. A l'inverse, ce rapport est riche d'actions nouvelles ou transformées pour répondre de façon efficace et solidaire à la crise et ses impacts sur la ville et ses habitant.e.s, et construire une ville résiliente.

Annexe : Visuel de présentation du Rapport développement durable adapté à la roue des ODD

